

Publié le 7 juillet 2020

REPUBLIQUE FRANÇAISE



VILLIERS-LE-BEL
(Val d'Oise)

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**Recueil spécial
du 7 juillet 2020
N° 21/2020**

ville de Villiers-le-bel

**Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°21/2020 du 7 juillet 2020**

SOMMAIRE

- **Arrêtés du Maire**

Pour toute correspondance, s'adresser à :
Mairie de Villiers-le-Bel
Secrétariat Général
32 rue de la République
95400 Villiers-le-Bel

Directeur de la publication :
M. le Maire : Jean-Louis MARSAC

**Commune de Villiers-le-Bel
Recueil des actes administratifs
N°21/2020**

ARRETES DU MAIRE

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 238 /2020

Arrêté portant délégation de signature en matière d'Etat civil et d'habilitation accordé à Madame Assema AMEGRISSE (née FARRAT) - agent titulaire

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R 2122-8 et R 2122-10,

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n° 2018/1091 en date du 10 décembre 2018 portant avancement d'échelon à durée unique de Madame Assema AMEGRISSE - Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe.

A R R E T E

Article 1 - Mme Assema AMEGRISSE reçoit délégation de signature dans les conditions prévues à l'article R 2122-8 du code général des collectivités territoriales, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

Article 2 - Mme Assema AMEGRISSE reçoit délégation pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code Civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mme Assema AMEGRISSE laquelle pourra valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 - Mme Assema AMEGRISSE est désignée, dans le cadre de ses fonctions, comme agent pouvant avoir un compte d'accès au Répertoire Electoral Unique, afin d'accéder aux seules données et informations nécessaires à la gestion des listes électorales de la commune de Villiers-le-Bel.

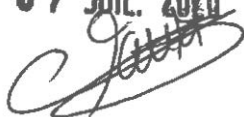
Article 4 - Le présent arrêté prend effet à compter du 08 Juillet 2020.

Article 5 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles et Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Villiers-le-Bel, le 06 Juillet 2020

L'agent titulaire déléguée
Assema AMEGRISSE

Notifié le 07 JUIL. 2020



Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 239/2020

Arrêté portant délégation de signature en matière d'Etat civil et d'habilitation accordé à Madame Diara CONDE - agent titulaire

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R 2122-8 et R 2122-10,

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n° 2019/0443 en date du 14 mai 2019 portant avancement d'échelon à durée unique de Madame CONDE Diara - Adjoint administratif territorial principal de 1^{er} classe.

A R R E T E

Article 1 - Mme Diara CONDE reçoit délégation de signature dans les conditions prévues à l'article R 2122-8 du code général des collectivités territoriales, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

Article 2 - Mme Diara CONDE reçoit délégation pour exercer les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code Civil.

Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mme Diara CONDE laquelle pourra valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 - Mme Diara CONDE est désignée, dans le cadre de ses fonctions, comme agent pouvant avoir un compte d'accès au Répertoire Electoral Unique, afin d'accéder aux seules données et informations nécessaires à la gestion des listes électorales de la commune de Villiers-le-Bel.

Article 4 - Le présent arrêté prend effet à compter du 08 juillet 2020.

Article 5 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles et Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Villiers-le-Bel, le 06 Juillet 2020

L'agent titulaire déléguée

Diara CONDE

Notifié le **07 JUIL. 2020**

Le Maire,

Jean-Louis MARSAC



REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n° 280 /2020

Arrêté portant délégation de signature en matière d'Etat civil et d'habilitation à Monsieur Jules GOMIS - agent titulaire

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R 2122-8 et R 2122-10,

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-Louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n° 2019/0743 en date du 18 novembre 2019 portant titularisation de Monsieur Jules GOMIS - Adjoint administratif.

A R R E T E

Article 1 - M. Jules GOMIS reçoit délégation de signature dans les conditions prévues à l'article R 2122-8 du code général des collectivités territoriales, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

Article 2 - M. Jules GOMIS reçoit délégation pour exercer toutes les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code Civil.
Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de M. Jules GOMIS lequel pourra valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 - M. Jules GOMIS est désigné, dans le cadre de ses fonctions, comme agent pouvant avoir un compte d'accès au Répertoire Electoral Unique, afin d'accéder aux seules données et informations nécessaires à la gestion des listes électorales de la commune de Villiers-le-Bel.

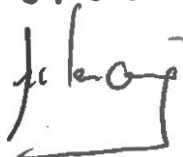
Article 4 - Le présent arrêté prend effet à compter du 08 juillet 2020.

Article 5 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles et Monsieur le Procureur de la République.

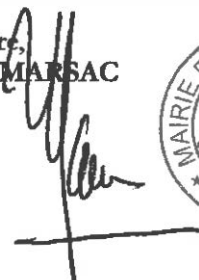
Fait à Villiers-le-Bel, le 06 Juillet 2020

L'agent titulaire délégué
Jules GOMIS

Notifié le 07 JUIL. 2020



Le Maire,
Jean-Louis MARSAC



REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE n°281/2020

Arrêté portant délégation de signature en matière d'Etat civil et d'habilitation à Madame Leïla DE ALMEIDA (née BADER) - agent titulaire

Le Maire de la Commune de VILLIERS LE BEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R 2122-8 et R 2122-10,

VU le décret n° 2018-343 du 9 mai 2018 portant création du traitement automatisé de données à caractère personnel permettant la gestion du répertoire électoral unique pris en application des dispositions du I de l'article 2 et de l'article 7 de la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 04 Juillet 2020 portant élection de Monsieur Jean-louis MARSAC, en qualité de Maire,

VU l'arrêté n° 2020/0225 en date du 7 avril 2020 portant nomination par voie de mutation de Madame Leïla DE ALMEIDA - Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe.

A R R E T E

Article 1 - Mme Leïla DE ALMEIDA reçoit délégation de signature dans les conditions prévues à l'article R 2122-8 du code général des collectivités territoriales, pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet et la légalisation des signatures.

Article 2 - Mme Leïla DE ALMEIDA reçoit délégation pour exercer toutes les fonctions d'officier d'état civil à l'exception de celles prévues à l'article 75 du Code Civil.
Les actes ainsi dressés comporteront la seule signature de Mme Leïla DE ALMEIDA laquelle pourra valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes.

Article 3 - Mme Leïla DE ALMEIDA est désignée, dans le cadre de ses fonctions, comme agent pouvant avoir un compte d'accès au Répertoire Electoral Unique, afin d'accéder aux seules données et informations nécessaires à la gestion des listes électorales de la commune de Villiers-le-Bel.

Article 4 - Le présent arrêté prend effet à compter du 08 juillet 2020.

Article 5 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté dont copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles et Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Villiers-le-Bel, le 06 Juillet 2020

L'agent titulaire déléguée

Leïla DE ALMEIDA

Notifié le 07 JUL. 2020



Le Maire
Jean-Louis MARSAC

